Nouveau listing des associations - Ville de Saint-Calais

[Feuillet de renseignements ci-joint à nous retourner avant le 15.12.20]

□ Si votre association a connu un changement de Président(e), merci de bien vouloir lui faire suivre ce document ou d'en informer la Mairie de Saint-Calais dans les plus brefs délais afin de pouvoir le contacter.

□ Si votre association est en sommeil ou a été dissoute, merci de bien vouloir en informer les services de la Mairie de Saint-Calais dans les plus brefs délais.

□ Quel est l'objectif de ce feuillet ?

Il permettra aux Services de la Mairie d'avoir une vision réelle et à jour de la vie associative sur la commune.
Ce feuillet est édité pour mieux vous connaître et pour pouvoir valoriser vos actions.

Nous souhaitons pouvoir mettre en place une journée ou une demi-journée de rencontre des associations. Se rassembler (lorsque le contexte de crise sanitaire nous le permettra) pour échanger, connaître les actions, idées, besoins de chacun, et créer ensemble de nouveaux partenariats.

□ Création d'un annuaire des associations.

La section «Contact à diffuser » (**partie 1, page 1**) , concernant les contacts autorisés à être diffusés au public va nous permettre de créer **un annuaire des associations** du territoire.
Cet annuaire sera publié sur le site de la commune de Saint-Calais, et diffusé auprès de nos partenaires locaux (Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, Office de Tourisme des Vallées de la Braye et de l'Anille, Guide touristique…).

Il permettra aux adhérents potentiels de connaître les associations présentes sur le territoire local, et de prendre contact plus facilement avec elles.

□ Agenda des manifestations.

En place depuis 2015.
Nous rappelons à chacun que le site de la commune (www.saint-calais.fr) peut gratuitement relayer les événements organisés à Saint-Calais et ouvert au public.

Rien de plus simple, il suffit de communiquer vos manifestations au Service Culturel de la commune.

□ Demande de subventions.

Partie 2, pages 4, 5 et 6.
Cette partie du document s'adresse aux associations souhaitant formuler une demande de subventions à la Commune de Saint-Calais.
Cette demande sera soumise au Conseil Municipal lors du vote primitif du budget.

Pour toutes questions, merci de s'adresser au Service Culturel : 02 43 35 63 03